



NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL



Distr.
LIMITÉE

E/CN.14/AMA/41
11 juin 1973

Original : FRANCAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Troisième réunion ordinaire de l'Association
des banques centrales africaines

Lagos, 20-24 août 1973

**RAPPORT SUR LES REALISATIONS DU PROGRAMME
DE TRAVAIL DE L'ASSOCIATION
POUR 1971 - 1973**

1. Le programme de travail de l'Association des banques centrales africaines pour 1971-1973 (E/CN.14/AMA/32), qui a été soumis à l'examen de l'Association à sa deuxième réunion ordinaire et qui a été adopté dans son ensemble, comportant quatre points. Ces points qui ont été définis à la réunion inaugurale de l'Association par le Conseil des gouverneurs comme constituant le cadre des futures activités de l'Association sont les suivants :

- a) Recherches;
- b) Formation et cycles d'études;
- c) Assistance technique et services consultatifs;
- d) Etude des problèmes monétaires internationaux du moment.

I. Recherches

2. Lors de l'examen de ce point par l'Association à sa deuxième réunion ordinaire et notamment en vue de savoir quel serait l'organe le mieux placé pour mener à bien ces recherches, il a été souligné que celles-ci pourraient être entreprises par le secrétariat et les comités sous-régionaux de l'Association et devraient être axées sur des objectifs pratiques.

3. Dans ce domaine de la recherche le programme de travail adopté par l'Association à sa deuxième réunion comprenait les sujets suivants :

- a) Création de système de paiements sous-régionaux;
- b) Rôle des institutions financières dans la mobilisation des ressources financières intérieures;
- c) Financement des crédits à l'exportation et assurance-crédit à l'exportation;
- d) Aide conditionnelle;

- e) Investissements privés étrangers en Afrique;
- f) Appareil et procédures nationaux en matière de financements étrangers.
- a) Création de systèmes de paiements sous-régionaux

4. Sous ce titre on peut relever deux faits importants qui ont d'ailleurs été soulignés dans la présentation des rapports des comités sous-régionaux, et qui concernent les comités sous-régionaux de l'Association pour l'Afrique de l'Ouest et pour l'Afrique du Nord.

5. En Afrique de l'Ouest, le Comité sous-régional de l'Association, réuni à Bamako en mai 1971, avait discuté de la faible importance des échanges entre les pays membres du Comité et avait institué un groupe d'études composé de tous les directeurs des études des banques centrales membres afin d'examiner la structure des échanges et les arrangements de paiements dans la sous-région et de formuler des propositions pour le développement des échanges inter-Etats et leurs règlements.

6. Le Groupe de travail a tenu sa première réunion à Rabat (Maroc) en septembre 1971 et a dressé le cadre de ses travaux. Il a tenu sa deuxième réunion à Dakar (Sénégal) en avril 1972 pour examiner le projet de rapport préparé à cet effet. Son rapport a été présenté à la réunion du Comité sous-régional tenue à Dakar en mai 1972. Il comporte une analyse des échanges commerciaux effectifs dans la sous-région, et des obstacles à ces courants d'échanges ainsi que des propositions pour leur amélioration. Il propose certaines modalités d'accords de paiements à instituer dans la sous-région et termine par des recommandations pour l'action à suivre.

7. Le Comité sous-régional, après avoir discuté le rapport du Groupe de travail, et en particulier ses recommandations, l'a adopté en même temps qu'une résolution sur la suite à donner aux recommandations du Groupe en ce qui concerne la recherche de l'établissement d'un accord de paiements entre pays de la sous-région. La résolution précise que le Groupe de travail devra remettre au Comité un rapport à ce sujet, suffisamment à temps pour qu'il puisse être examiné utilement à sa prochaine réunion prévue à Banjul (Gambie) en mai 1973.

8. Ce rapport a été soumis au Comité sous-régional à Banjul en mai 1973. Le Comité l'a discuté et a accepté ses recommandations dans leurs principes sous réserves des commentaires et des observations qui ont été formulés. Un nouveau groupe de travail a été formé en vue de poursuivre l'étude de ce problème, d'identifier le mécanisme et les détails techniques pour l'établissement de l'arrangement de compensation et de préparer et de soumettre au Comité un projet d'accord prenant en considération les principes établis dans le rapport du Groupe de travail ainsi que les commentaires et les observations formulés par le Comité.

9. En Afrique du Nord, le Comité sous-régional de l'Association, réuni à Alger au mois de mai 1972, et discutant de la coopération entre les banques centrales membres, avait passé en revue les problèmes que pose la coopération monétaire et financière. Le principe d'une telle coopération a été admis notamment sur le plan bilatéral jugé plus propice à son développement. Le problème des concours mutuels sous forme de dépôts a été examiné. Il a été

convenu de se pencher sur les aspects techniques permettant de faire ressortir les possibilités réelles dans ce domaine. Outre cette assistance mutuelle, la coopération peut porter sur la conclusion d'accords particuliers entre banques centrales. Ces accords peuvent prévoir l'ouverture de comptes réciproques afin de faire jouer la compensation des règlements relatifs à certaines opérations déterminées.

10. Par ailleurs, le Comité a passé en revue les problèmes liés aux fonctionnements des accords de compensation établis entre les membres de la sous-région. Il a été convenu d'étudier les possibilités d'alléger les formalités administratives et d'échanger régulièrement les informations relatives aux nouvelles mesures qui pourraient être prises dans ce domaine.

11. La création d'un système de paiements sous-régional entre les pays de l'Afrique du centre a été soulevée à la réunion tenue à Kinshasa en septembre 1972 par le Comité sous-régional de l'Association. Il a été constaté que la situation actuelle des paiements entre les deux zones monétaires de la sous-région était normale et qu'elle n'appellait pas la création d'un tel système.

12. En Afrique de l'Est, le Comité sous-régional avait passé en revue, dès sa première réunion tenue à Nairobi en mai 1970, les courants commerciaux intra-régionaux et examiné les avantages de l'ouverture de comptes réciproques entre les banques centrales de la sous-région. Le fonctionnement des comptes réciproques ouverts entre les trois pays de la Communauté de l'Afrique orientale a été analysé à titre d'exemple. Il a été convenu que les banques centrales de la sous-région opéreraient entre elles par l'intermédiaire de ces comptes. Les banques commerciales passeront par ces comptes au profit des commerçants, pour toutes les transactions, sans commission de transfert.

13. Suivant les recommandations du Comité technique d'experts réuni en septembre 1972, le secrétariat de la CEA a soumis au Programme des Nations Unies pour le développement une demande d'assistance relative à un projet concernant la continuation des études et l'établissement d'unions monétaires africaines au niveau sous-régional. Le projet devrait commencer en 1974 et durer trois ans. L'objectif est d'établir un système dans chaque sous-région avec la coopération et la participation des Etats membres compte tenu des conditions des échanges et des institutions existant dans les pays de la sous-région ainsi que des relations financières et monétaires entre eux. L'objectif final est l'expansion du commerce et de la coopération économique entre les pays africains en général et entre les pays de la sous-région en particulier. Le projet sera entrepris en partie par le secrétariat de la CEA et en partie par les missions qui se rendront dans les pays africains. Les travaux se dérouleront en étroite coordination avec ceux de l'Association des banques centrales africaines et de ses comités sous-régionaux.

14. Ainsi, les étapes parcourues par les comités sous-régionaux de l'Association vers la création de systèmes de paiements sous-régionaux diffèrent sensiblement d'une région à l'autre et n'ont pas encore abouti à la concrétisation de cette idée. L'institution de tels dispositifs marquera la mise en œuvre d'une coopération monétaire en vue d'une coopération économique africaine plus étendue. Le programme de travail de l'Association pour 1973-1975 tiendra compte de cet objectif.

b) Rôle des institutions financières dans la mobilisation des ressources financières intérieures

15. Se référant à ce premier point du programme de travail de l'Association pour 1971-1973, le Vice-Président de l'Association avait envoyé, le 23 juin 1972, une lettre circulaire à toutes les banques centrales membres à laquelle était jointe une note du secrétariat concernant les recherches sur le rôle des institutions financières dans la mobilisation des ressources financières intérieures. La lettre soulignait que le secrétariat avait exposé dans cette note son point de vue sur les modalités de cette étude. Il avait tenté d'y définir les principaux domaines où l'action des institutions financières pouvait généralement se déployer en vue des meilleurs résultats, et y précisait les informations qui lui seraient nécessaires pour mener l'étude à bien. Les banques centrales membres étaient invitées à fournir ces informations au secrétariat afin que l'étude ait une valeur pratique. Cette demande a été également rappelée dans certaines réunions des comités sous-régionaux.

16. Selon la note du secrétariat, l'étude sur le rôle des institutions financières dans la mobilisation des ressources financières intérieures peut comprendre deux parties. La première partie constitue une étude théorique générale des possibilités légales et organiques dont disposent les institutions financières en vue de promouvoir la mobilisation de l'épargne et de l'orienter vers des investissements productifs. La deuxième partie, pour atteindre des objectifs pratiques, doit analyser les mesures adoptées et les pratiques appliquées par les institutions financières dans les pays africains ainsi que les résultats obtenus. En conclusion, la note rappelle généralement le rôle que peuvent jouer les principales institutions financières, les mesures et moyens qui peuvent être couramment adoptés et les domaines principaux où l'action des institutions peut se déployer. Le secrétariat souhaitait que les banques centrales membres de l'Association lui envoient, dans les plus brefs délais possibles, des informations sur leur rôle et leurs activités ainsi que sur ceux des autres institutions financières dans la mobilisation et l'utilisation de l'épargne, sur les principaux obstacles à l'amélioration des recouvrements de l'épargne et des investissements dans les secteurs productifs et sur le développement des marchés financiers dans leurs pays respectifs.

17. Cinq banques centrales seulement, la BCEAEC, la Bank of Ghana, la Bank of Mauritius, la Bank of Libya et la Banque centrale du Mali, ont répondu à la demande du secrétariat. Les trois premières ont communiqué des renseignements sur leur politique de mobilisation de l'épargne nationale et sur les mesures appliquées par elles à cet effet. En conséquence, les renseignements limités disponibles n'ont pas encore permis d'établir l'étude demandée.

18. Rappelons que la mobilisation de l'épargne en Afrique et le rôle des institutions financières dans ce domaine ont fait l'objet d'un document présenté et discuté au séminaire de l'Association tenu à Tunis en novembre - décembre 1972.

c) Financement des crédits à l'exportation et assurance-crédit à l'exportation

19. Ce sujet a été évoqué pour la première fois dans le document sur l'établissement de ces systèmes de financement et d'assurances (E/CN.14/AMA/33) présenté par le secrétariat à la deuxième réunion ordinaire de l'Association. Ce document passait en revue l'historique et les références, relevait leurs

différents aspects et rappelait les travaux accomplis dans ce domaine dans des réunions internationales. Il proposait enfin, à l'intention des banques centrales africaines, la réalisation d'études et d'enquêtes sur le financement du crédit et l'assurance-crédit à l'exportation. Une procédure à suivre à cet effet était proposée en vue de l'établissement des systèmes, comprenant les étapes suivantes :

- i) Etude pour une évaluation des systèmes nationaux de financement du crédit à l'exportation et d'assurance-crédit à l'exportation dans les pays où de tels systèmes existent actuellement. L'étude déterminera les caractéristiques de ces systèmes et les conditions qui en assurent l'efficacité;
- ii) Enquête dans les autres pays sur la situation actuelle et potentielle en ce qui concerne leur capacité d'exportation ainsi que sur les facilités actuelles et potentielles de financement bancaire des exportations. L'enquête fera ressortir les moyens dont ces pays disposent ou qu'ils peuvent mobiliser en matière de financement des exportations et d'assurances-crédit;
- iii) Consultations avec les autorités nationales et internationales sur l'établissement éventuel de systèmes nationaux, sous-régionaux ou régionaux de financement de crédit et d'assurance-crédit à l'exportation;
- iv) Mise au point de systèmes et de procédures facilitant l'acquisition d'informations relatives à la solvabilité des personnes et à la nature des opérations pouvant bénéficier des systèmes de financement et d'assurances en question;
- v) Examen des possibilités de la mobilisation de ressources internationales, publiques ou privées en vue du financement ou du refinancement des crédits à l'exportation accordés par les pays africains;
- vi) Proposition d'une action définie à la lumière des conclusions tirées de ces études, enquêtes et consultations.

20. Ces recommandations ont été adoptées par l'Association à sa deuxième réunion ordinaire.

21. Plus tard, le Vice-Président de l'Association, par sa lettre du 22 juin 1972, a rappelé ces recommandations à l'intention des banques centrales membres de l'Association. Il a souhaité que la procédure recommandée à la deuxième réunion ordinaire de l'Association soit adoptée et a demandé d'être informé des résultats obtenus et des mesures appliquées ou envisagées à ce sujet dans chaque pays membre, afin que le secrétariat puisse mener à bien l'étude recommandée dans le programme de travail de l'Association pour 1972-1973. Cette demande a également été rappelée à certaines réunions des comités sous-régionaux de l'Association.

22. Trois réponses, provenant de la Central Bank of Kenya, de l'Institut d'enseignement malgache et de la Bank of Mauritius, ont été reçues. Elles n'ont pas été suffisantes pour permettre au secrétariat d'entamer l'étude demandée.

23. Entre-temps, à l'occasion de la première Foire panafricaine, l'CUA et la CEA ont organisé un Colloque sur le commerce intra-africain, qui a eu lieu à Nairobi du 28 février au 3 mars 1972. Les participants à ce colloque ont en particulier recommandé que la CEA, avec la collaboration du Fonds monétaire international (FMI), de la Banque africaine de développement (BAD) et d'autres organisations internationales compétentes, entreprenne une étude approfondie de la possibilité d'introduire dans un ou deux pays un système de financement des crédits à l'exportation et un système d'assurance-crédit à l'exportation à titre de projet pilote". Cette recommandation a été portée à la connaissance des banques centrales membres de l'Association des banques centrales africaines par un extrait du rapport du colloque joint à la lettre du Vice-Président du 22 juin 1972 mentionnée plus haut.

24. En application de cette recommandation, une haute priorité a été assignée à cette étude dans le programme de travail du Centre africain du commerce de la Commission économique pour l'Afrique. A sa troisième réunion, qui servait à préparer la deuxième réunion de la Conférence des ministres de la CEA, le Comité technique d'experts de la Commission a confirmé qu'une place importante devait être accordée à cette étude dans le programme de travail du Centre, recommandation qui a été ultérieurement adoptée par la Conférence des ministres. L'étude sera effectuée par le Centre avec le concours de la Section des affaires fiscales et monétaires de la CEA et de la Division des finances publiques et des institutions financières (Département des affaires économiques et sociales) du Siège de l'ONU. Le Directeur de cette Division a eu des entretiens avec le Secrétaire exécutif de la CEA et avec des fonctionnaires de la Division du commerce et des questions fiscales et monétaires et il a promis de contribuer activement à l'exécution de cette étude.

25. Le programme envisagé pour l'étude s'établit comme suit :

- i) Etude des systèmes de financement du crédit à l'exportation et d'assurance-crédit à l'exportation existant dans certains pays non africains ayant des systèmes avancés;
- ii) Etude de la possibilité d'introduire un système de ce genre : dans deux pays africains;
- iii) Mise au point de systèmes appropriés pour ces deux pays africains.

26. L'étude sera réalisée en coopération entre le Centre africain du commerce et un consultant spécialement recruté, qui sera un spécialiste des questions bancaires ayant une grande expérience en matière de financement du crédit à l'exportation et d'assurance-crédit à l'exportation. On espère en outre s'assurer le concours d'un expert de l'assistance bilatérale et d'un spécialiste de la Division des finances publiques et des institutions financières (Département des affaires économiques et sociales) du Siège de l'ONU. La CEA procède actuellement au recrutement du consultant. Immédiatement après, l'étude sera mise en cours. La Commission économique pour l'Afrique tiendra l'Association au courant de l'état d'avancement des travaux.

d) Autres points du programme de travail

27. Les questions de l'aide conditionnelle, des investissements privés étrangers en Afrique et des appareils et procédures nationaux en matière de financements n'ont pas pu être traitées en raison des ressources limitées dont dispose le secrétariat.

II. Cours de formation

28. Sous ce titre, le programme de travail de l'Association avait souligné qu'aux termes de l'article 3.1 (e) des statuts de l'Association l'une de ses fonctions était d'"organiser des cycles d'études, des stages et tous autres programmes de formation à l'intention du personnel des institutions bancaires et financières de la région africaine". A la deuxième réunion ordinaire de l'Association, deux formules ont été débattues à ce sujet :

- a) Cycles d'études ou séminaires de courte durée, destinés à des cadres supérieurs et traitant de sujets particuliers;
- b) Stages de formation générale de plus longue durée, à l'intention de jeunes cadres.

29. L'Association s'est prononcée pour le maintien des deux formules et a chargé le secrétariat de prendre les contacts appropriés avec les membres de l'Association en vue d'un séminaire. Le Gouverneur de la Banque centrale de Tunisie s'étant offert à accueillir un séminaire à Tunis en 1972, l'Association a accepté cette offre. Le séminaire a eu lieu à Tunis du 20 novembre au 4 décembre 1972 et a été organisé par le secrétariat de la Commission économique pour l'Afrique, qui assume le secrétariat de l'Association, et la Banque centrale de Tunisie. Un rapport sur ce séminaire est présenté à cette réunion (E/CN.14/AMA/37).

III. Assistance technique et services consultatifs

30. Sous ce point, le programme de travail de l'Association prévoyait que l'Association pourrait fournir des services d'assistance technique à ses membres ou les aider à se procurer de tels services auprès des organismes des Nations Unies dans les domaines monétaires et bancaires. Elle pourrait notamment établir et tenir à jour une liste de spécialistes hautement qualifiés des banques membres qui pourraient être mis à la disposition d'autres banques membres pour des services consultatifs de courte durée.

31. En discutant de ce point à sa deuxième réunion ordinaire, l'Association a suggéré que le secrétariat établisse des contrats permanents avec les banques centrales des pays membres de façon à connaître leurs possibilités en personnels spécialisés susceptibles d'être mis à la disposition d'autres membres de l'Association.

32. En application de cette suggestion, le Vice-Président de l'Association a envoyé le 21 juin 1972 une lettre circulaire à toutes les banques centrales membres rappelant les débats de la deuxième réunion ordinaire et la suggestion de l'Association sur ce point de son programme de travail et leur demandant de l'informer de leurs possibilités à ce sujet et éventuellement de leurs domaines de spécialisation, en vue de permettre au secrétariat d'établir la liste en question et de la communiquer à toutes les banques membres de l'Association.

33. De même, le secrétariat a soulevé ce problème aux réunions de certains comités sous-régionaux de l'Association et a demandé aux banques membres d'indiquer leurs possibilités, soit au cours de leur réunion, soit dans un délai assez bref, afin de pouvoir dresser la liste.

34. Quatre réponses provenant de la Bank of Mauritius, de la Central Bank of Nigeria, de la Banque nationale du Rwanda et de la Bank of Sierra Leone ont été reçues par le secrétariat. Dans l'ensemble ces banques se sont déclarées intéressées mais se sont excusées de ne pouvoir désigner des experts en raison de leur nombre très réduit ou du manque de cadres supérieurs, ou du fait que la banque elle-même, était même de création récente. Une d'entre elles a formulé l'espoir d'être en mesure de fournir le nom d'un expert à une date ultérieure.

35. Les raisons ci-dessus évoquées méritent certes d'être prises sérieusement en considération. Néanmoins, convaincu de l'importance de ce sujet pour les banques centrales membres de l'Association, et de son intérêt particulier sur le plan de la coopération monétaire entre ces banques, le secrétariat l'a maintenu au programme de travail de l'Association pour les années 1973-1975. Il espère que les membres de l'Association sont maintenant en mesure de fournir au secrétariat les renseignements demandés sur leurs possibilités en personnel spécialisé susceptible d'être mis à la disposition d'autres membres de l'Association pour des missions de durée limitée.

36. On peut d'ores et déjà faire remarquer que l'Assistance technique à laquelle certaines banques centrales pourront faire appel, embrasse des domaines divers touchant particulièrement à l'organisation, l'administration et le fonctionnement des banques centrales. Cette assistance technique pourra porter sur des questions allant des principaux aspects théoriques et institutionnels des opérations des banques centrales, à certains problèmes d'administration et de fonctionnement. Des demandes pourront être présentées pour l'évaluation et la réforme des systèmes financiers, la création de nouvelles banques spécialisées, l'adaptation de la législation bancaire aux objectifs prioritaires de l'économie, le développement des services de recherches et d'études, l'analyse des marchés monétaires et financiers, le développement des services de formation et de recrutement, l'établissement de la comptabilité ainsi que l'organisation des services d'inspection.

IV. Problèmes monétaires internationaux du moment

37. Sous ce titre, deux groupes de sujets avaient été prévus englobant divers aspects des problèmes monétaires et financiers qui peuvent préoccuper les pays africains à un moment donné ou en permanence. Les problèmes monétaires internationaux ainsi que certains aspects particuliers de ces problèmes et des problèmes financiers ont été soulevés et discutés à certaines réunions de comités sous-régionaux de l'Association. En outre, un document sur les récentes évaluations de la situation monétaire internationale et leurs incidences sur l'Afrique a été présenté et discuté au séminaire de l'Association tenu à Tunis. Le secrétariat soumet à cette réunion un document traitant de différents aspects de ces problèmes monétaires et financiers (E/CN.14/AMA/39).

38. Sous ce titre on doit particulièrement mentionner la lettre adressée le 11 avril 1972 par le Président de l'Association des banques centrales africaines aux banques membres de l'Association au sujet de l'échange d'informations sur les mesures prises par les membres de l'Association pour faire face aux effets de la crise monétaire internationale. La lettre, tout en soulignant l'utilité de cet échange, constate les difficultés d'obtenir des renseignements précis sur l'action prise par les pays en voie de développement à ce sujet. Un questionnaire a été joint à la lettre. Il porte sur les ajustements subis par la monnaie depuis le mois de mai 1971, la base sur laquelle sont déterminés les cours de change, le recours à la marge élargie de fluctuation envers la monnaie d'intervention, la fourchette entre les cours d'achat et les cours de vente pour des opérations de virement par câbles, les conséquences économiques du nouvel alignement des monnaies pour le pays intéressé, les effets des fluctuations sur les transactions commerciales et financières du pays et l'existence dans le pays de facilités à terme pour les devises. Le Président demandait que les réponses soient communiquées avant la fin d'avril 1972 afin qu'elles puissent être analysées et diffusées en temps utile à tous les membres de l'Association. En date du 22 septembre 1972, les réponses de 14 banques centrales avaient été envoyées aux membres de l'Association.
